

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UFF EURO-VALEUR 0-100 ISR
PART C - ISIN : FR0011582139

ABEILLE ASSET MANAGEMENT - AÉMA GROUPE
FIA SOUMIS AU DROIT FRANÇAIS



Objectifs et politique d'investissement :

■ Classification du FCP : -

■ Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP est un FIA nourricier de l'OPCVM Maître Euro Valeur ISR M. Il est investi entre 85% et 100% de l'actif net en parts de l'OPCVM Maître Euro Valeur ISR M. Le reste du portefeuille pourra être investi, entre 0% et 15% de l'actif net, en liquidités (dans la limite de 10%) et instruments financiers à terme. Son objectif de gestion, fondé sur le recours à un modèle propriétaire de type chartiste, diffère de celui de l'OPCVM Maître dans la mesure où le FCP a recours aux marchés à terme, soit pour couvrir son exposition au risque actions en ramenant celle-ci à 0% de l'actif net, soit pour s'exposer à près de 100% de l'actif net à ce risque.

- L'objectif de gestion de l'OPCVM Maître est : « de capter les potentialités financières des économies et des marchés d'actions des pays de la zone euro en investissant sur les titres dont l'évaluation boursière est attractive au regard de la valeur des actifs des sociétés émettrices et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable). »

- Au travers de son investissement dans l'OPCVM Maître, « La sélection des titres et des instruments se fera en appliquant le filtre ISR « Best-in-Class ». Ce filtre permet de sélectionner les meilleurs acteurs selon les critères en ESG (Environnement, Social et Gouvernance). La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research. Les valeurs sont catégorisées par secteur : au sein de chaque secteur, les 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont écartées. Ainsi, les deux derniers déciles en score ESG de l'univers d'investissement seront à tout moment exclus. Peuvent être cités pour exemple de critères ESG analysés les émissions carbone, la biodiversité, la gestion et développement du capital humain ou encore l'indépendance du conseil d'administration. Il est par ailleurs précisé que les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité et que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités). Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra néanmoins sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG. »

- L'utilisation des instruments financiers sur les marchés à terme pourra modifier de manière importante l'exposition du FCP par rapport à un simple investissement en direct dans l'OPCVM Maître Euro Valeur ISR M. L'attention des porteurs est attirée sur le fait que la position de couverture/exposition prise sur les instruments dérivés sera faite en fonction des prévisions du modèle à un instant donné. Ce mécanisme peut limiter la capacité de rebond du FCP en cas de forte baisse puis de remontée des marchés actions.

■ Caractéristiques essentielles :

- La stratégie de gestion de l'OPCVM Maître est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

- Le portefeuille de l'OPCVM Maître « comprendra au minimum 75% d'actions cotées d'émetteurs de l'Union Européenne éligibles au PEA et dans la zone euro pour 60% au moins du portefeuille. Au-delà de ce minimum, le portefeuille pourra également comprendre certificats d'investissement et de droit de vote ou bons de souscription, provenant des titres détenus ou achetés en vue de l'acquisition des actions issues de ces valeurs. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques, relever de grosses et moyennes capitalisations et être libellés en devises de pays de l'Union Européenne, et accessoirement en autres devises. »

- Le portefeuille pourra également comprendre jusqu'à 25% des titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de la zone euro. Les titres seront libellés en devises de pays de l'Union Européenne, et accessoirement en autres devises. Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur. »

■ Indicateur de référence :

- Le type de gestion du FCP nourricier peut être différente de celle de l'OPCVM maître grâce à l'utilisation des contrats financiers.

- L'indicateur de référence de l'OPCVM Maître est l'indice Euro Stoxx® Large qui est un indice construit à partir de grandes capitalisations boursières de la zone Euro (hors Grande-Bretagne) (cours de clôture, dividendes nets réinvestis), calculé quotidiennement et publié par la société Stoxx Limited.

■ Modalités de souscription-rachat :

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, chaque jour de bourse, auprès du centralisateur l'Union Financière de France Banque (32 avenue d'Iéna -75783 Paris Cedex 16). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h00 le jour ouvré précédant le jour d'établissement de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée le dernier jour ouvré de la semaine à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

- Cette catégorie de part capitalise ses sommes distribuables.

■ Autres informations :

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM Maître au-delà de l'actif net. Le risque global de l'OPCVM Maître est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- La performance du FCP résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM Maître.

- La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement
potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement
potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

■ Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

- Le FCP se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions de la zone euro et dans une moindre mesure des marchés de taux.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPCVM Maître, dans lequel est investi le FCP, sont détaillées dans la section « Modalités de souscription et de rachat » du prospectus de l'OPCVM Maître.

- Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

■ Risques importants pour le FCP non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM Maître n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque lié aux instruments dérivés** : l'utilisation de ces instruments expose le FCP nourricier à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Risque de contrepartie : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FIA nourricier.

Pour consulter l'intégralité des risques liés au FCP, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.uff.net.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% maximum Néant
Frais de sortie	

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

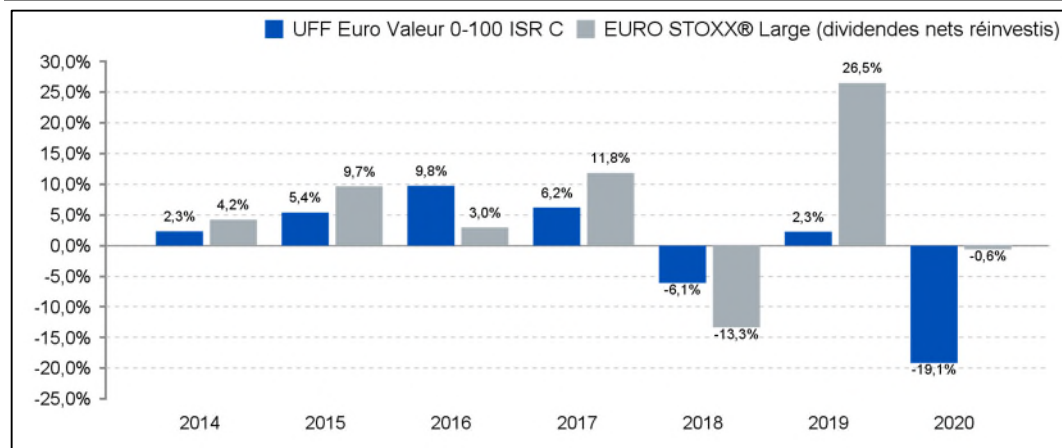
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.uff.net.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,94%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées :



Avertissements et commentaires :

Cette classe de parts a été créée le 13/12/2013.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Source : Abeille Asset Management, Engine Europerformance

Au 11/02/2020 : la méthode de sélection des instruments financiers ayant été modifiée, les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité. A cette même date, le FCP a changé sa dénomination en UFF Euro-Valeur 0-100 ISR.

Informations pratiques :

▪ Dépositaire : CACEIS Bank

▪ Fiscalité :

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP, ainsi que sur les autres catégories de parts :

Les documents d'information du FIA nourricier ainsi que de l'OPCVM Maître (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Union Financière de France Banque
UFF Contact
32, avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16 - France
Téléphone : +33(0) 805 805 809
www.uff.net

▪ Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.uff.net.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.avivainvestors.fr et un exemplaire pourra être mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} janvier 2022.

Ce FCP est agréé et réglementé en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion Abeille Asset Management est agréée et réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Abeille Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Abeille Asset Management, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.